



Feuillet - 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	33
Suppléants avec vote	0
Pouvoirs	5
Nombre de votants	38
Date de la convocation	19/05/2025
Certifié exécutoire le	26/05/2025
Date d'affichage	29/05/2025
Envoyé en préfecture le	28/05/2025

*Le vingt-six mai deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.*

**TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE :** BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle,

BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JAMILLOUX VERDIER Simone, JARRIGE Didier, JANICOT Véronique, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LE MEUR Marion, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDEENNE Josiane.

**SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :**

**SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE :** ENSERGUEIX Jean-François, GAGE Pascal, VERGNE Patrick.

**ELUS PRESENT SANS VOTE :** GAUGNON Bastien.

**EXCUSES :** BOURDARIAS Sophie (excusée), CHAMPSEIX Serge (donne procuration à François BOURROUX), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), LELIEVRE Carla (donne procuration à COISSAC Vincent), PEYRAMAURE Pierre (donne procuration à Philippe JENTY), TER-HEIDE Laurence (donne procuration à Véronique JANICOT).

**Secrétaire :** COIGNAC Gérard.

**40-2025 Délibération modificative n°1 du Budget SPANC.**

La reprise de résultats dans le budget primitif est inexacte par rapport aux résultats de l'exercice 2024.

A la clôture 2024, il y a un excédent de 4 455.46 € ; a été mis en déficit du budget primitif 19 222.52 €.

Le 002 du budget primitif est donc en désaccord avec la délibération d'approbation du Compte Administratif.

Il convient de prendre une délibération modificative pour réajuster la reprise de résultat au Budget Primitif 2025.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide par 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention :**

De modifier le budget 2025 selon le virement de crédit suivant :

BUDGET SPANC

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- Résultat de fonctionnement reporté 002 : - 19222.52 €
- Chapitre 011 compte 6066 : + 23 677.98 €

RECETTES

- Résultat de fonctionnement reporté 002 : + 4 455.46 €

Fait à Treignac le 27/05/2025  
Le Président, Philippe JENTY

